



République Française
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 16 mars 2024

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Pouvoirs : 1

N° DEL-2024-14

**Extrait du Registre des Délibérations
Commune de Neuillé le Lierre**

Séance du 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 29 mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents :

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Dominique NOURRY, Loïc PELÉ, Philippe PONTILLON, Richard THIBAUT.

Absents excusés :

Joël LAMOTTE, Danis SIX, Vanessa TESSIER.

Absent :

Laurent DUCARD.

Pouvoir :

Monsieur Joël LAMOTTE donne pouvoir à Madame Natacha MOUGEOLLE.

Secrétaire de séance : Cécile BERLAND

COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant la régularité des comptes, déclare à l'unanimité que le compte de gestion 2023 de la commune dressé par le receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte de gestion 2023 de la commune

Fait à Neuillé le Lierre, le 29 mars 2024

Le Maire, Blandine BENOIST.